



Règlement du concours de dessin "Dessine-moi une mascotte libre" organisé du 2 au 24 mars 2012 par la Bfm de Limoges

Article 1 : Organisateur

La Bibliothèque francophone multimédia de Limoges organise, dans le cadre de la manifestation Mois du Logiciel Libre 2012, un concours de dessin.

Article 2 : Thème du concours

Le thème du concours sont les mascottes des logiciels libres.

Article 3 : Participants

Le concours est ouvert aux jeunes de moins de 15 ans.

Les membres du jury, les organisateurs et leurs familles sont exclus du concours.

Chaque participant pourra présenter un seul dessin.

Si la participation au concours est organisée dans le cadre scolaire, un dessin par enfant doit être réalisé car la participation reste individuelle.

Article 4 : Modalités de participation

Rappel du thème : "Dessine-moi une mascotte libre".

Les dessins doivent être réalisés sur du papier de format A4.

Toutes les techniques, manuelles ou assistées par informatique, peuvent être envisagées pour la réalisation des dessins.

Article 5 : Remise des dessins

La date limite de remise des dessins à l'atelier multimédia de la Bfm Centre-ville est fixée au samedi 24 mars à 18h.

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- nom et prénom du participant
- adresse
- âge
- adresse mail si possible

Les participants étant mineurs, les parents devront signer une autorisation parentale disponible à l'atelier multimédia de la Bfm centre-ville, dans les sections jeunesse du réseau Bfm ainsi que sur le blog des ateliers multimédia (<http://atelier-multimedia.bm-limoges.fr/>).

Article 6 : Jury

Le jury sera composé de membres de la Bfm :

- un animateur de l'atelier multimédia de la Bfm centre-ville
- un cadre de la Bfm
- un agent des sections jeunesse du réseau Bfm
- un agent de la Bfm (extérieur à l'atelier multimédia et aux sections jeunesse)

Le jury se réunira le mardi 27 mars pour délibérer.

Article 7 : Liste des prix

3 dessins seront primés.

Les prix décernés seront des clés USB avec du contenu (logiciels libres, jeux...)

La remise des prix aura lieu le mercredi 28 mars à 16h30 à l'atelier multimédia.

Article 8 : Utilisation des dessins

Les dessins seront conservés par l'organisateur.

Les participants au présent concours autorisent la Bfm de Limoges à utiliser leur dessin pour toute manifestation promotionnelle ou informative liée au présent concours et au Mois du Logiciel Libre (exposition, publication papier ou sur le Web), y compris les années suivantes.